

SCoT

Où en est-on de la révision ?

Depuis 2015, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est en phase de révision. Qu'est ce que cela veut dire ? À quelle étape du processus sommes-nous ? Réponse.

Un SCoT, kézako ?

C'est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme. Elaboré à partir des souhaits de chaque membre du Pays de Lunel, le SCoT permet de fournir aux élus un cadre de référence pour leur politique notamment autour de l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'environnement... Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement.

Pourquoi le modifier ?

La révision du SCoT du Pays de Lunel vise à adapter le schéma actuel aux nouvelles réglementations et aux nouveaux enjeux du territoire. Cette version permettra d'intégrer les communes entrées dans la Communauté de Communes en 2013 : Campagne, Galargues et Garrigues.

Quels sont les objectifs du SCoT du Pays de Lunel ?

AMBITION ①

Développer un espace de vie attractif, à la fois rural et urbain, entre les deux agglomérations de Nîmes et de Montpellier

AMBITION ②

Acter un développement solidaire pour l'ensemble du territoire qui permet de

répondre aux besoins de sa population actuelle et future.

AMBITION ③

Mettre en œuvre tous les moyens favorables à la création d'emplois pour assurer un développement responsable.

Où en est-on ?

Plusieurs étapes sont nécessaires à la révision. Un rapport de présentation a été établi. Un **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** a été débattu en conseil de communauté et un **document d'orientation et d'objectifs (DOO)** est en cours de finalisation. Ces deux derniers documents permettent respectivement de donner un cap global et de répertorier les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Aujourd'hui, tous ces documents qui constituent le SCoT vont être soumis aux différents partenaires avant de pouvoir commencer la phase d'enquête publique. Cet été (date à venir dans le mag), vous pourrez consulter ces documents à l'accueil de la Communauté de Communes notamment et donner votre avis. Le projet de SCoT prendra alors en compte vos observations avant d'être voté en conseil puis soumis à la préfecture pour pouvoir rentrer en application.



À noter dans vos agendas

Réunions publiques d'information sur le SCoT Pays de Lunel

Le commissaire enquêteur
Mercredi 13 mars à 18h
Espace Castel à LUNEL

Vendredi 15 mars à 18h
Salle Lafont à BOISSERON

Vous êtes intéressé(e) ?
S. OTTAWY

INFOS PRATIQUES

www.paysdelunel.fr

Rubrique Le territoire et son institution